POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 258
mars 2015 - 6 €

LA POSTE RÉINVENTE SES FACTEURS

Les associations d'élus auscultées sur le projet de loi Santé

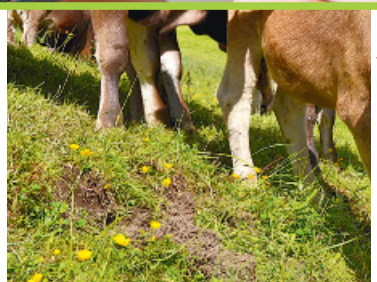

◀ Incertitudes sur les nouvelles modalités de l'ICHN

◀ Entretien avec Annie David : "Les saisonniers doivent avoir accès à un statut stable"

NUMÉRO
258
MARS 2015

À LA UNE : Confronté à la diminution du volume du courrier qui affecte gravement ses comptes, le groupe La Poste se positionne entre continuité, adaptation aux nouveaux modes de vie et innovations. Dans ce cadre, les facteurs, qui bénéficient d'une image très positive auprès de la population, sont appelés à remplir de nouveaux rôles répondant aux besoins des élus, des communes et de leurs habitants.

Photo : André Tudela/Le Groupe La Poste

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère*

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRINTEMPS DE LA MONTAGNE

"Si, traditionnellement, le printemps est le symbole du renouveau, cette année il le sera assurément pour le monde des élus et des collectivités territoriales, avec un certain nombre de « premières ». Par exemple, à la fin de ce mois, les élections départementales mettront à l'épreuve la nouvelle carte cantonale et les binômes paritaires de conseillers territoriaux. A cela s'ajouterait sous peu l'entrée en vigueur de lois au contenu important comme celle sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron), celle sur la nouvelle organisation territoriale de la République ou encore celle sur la transition énergétique.

Pour l'avenir, il nous faudra aussi s'investir dans la préparation de l'acte II de la loi Montagne, qui doit réaffirmer haut et clair le droit au respect et à la prise en compte des spécificités de nos territoires. Nous avons voulu et obtenu cette démarche de la part du Premier ministre. C'est une première victoire qui en appelle d'autres. Si les termes de la mission n'évoquent pas, pour l'instant, l'éventualité d'un projet de loi, ce serait là une issue logique et naturelle. Faisons en sorte que notre persévérance et notre capacité de persuasion, de même que la richesse de nos propositions, transforment cette opportunité en évidence et qu'un texte ambitieux soit prochainement proposé au Parlement.

Dans un tout autre registre, le système des quotas laitiers expirera le 1er avril, avec toutes les incertitudes que cela recouvre pour le maintien en montagne de la production laitière. Il s'agit là d'un enjeu agricole et économique, mais aussi lié à l'aménagement de nos territoires. Nous devrons être attentifs à la réaction des acteurs et force de proposition pour répondre à ces nouvelles situations."

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La Poste et les communes de montagne : la nouvelle distribution

- Laurent Wauquiez : "Le lien postal est indissociable de la vitalité de nos territoires"
- Repères : Les mutations de La Poste
- Les facteurs plus que jamais maillots jaunes de la proximité
- Questions à Jean Launay : "Il n'y aura pas de dilution du service rendu mais davantage de service"
- Tribune à Philippe Wahl : "Faire converger le facteur humain et le numérique"
- L'inquiétude des maires devant un éventuel désengagement financier de La Poste
- Les objectifs du contrat de présence territoriale 2014-2016
- Les missions de service public de La Poste
- Des services pour aider les seniors
- Déception à Usson-en-Forez

3 ACTUALITÉ
Les organisations professionnelles agricoles et l'acte II de la loi Montagne
Appel à candidatures pour le label « Ma commune a du cœur »
L'urgence de lutter contre la précarité des saisonniers
Appel à projets de GDF-SUEZ sur la méthanisation

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN AVEC ANNIE DAVID
"Les saisonniers doivent avoir un statut stable, comme les autres salariés"

6 ENVIRONNEMENT
La Conférence de Paris sur le climat se prépare pour décembre
Les grandes lignes du projet d'accord imaginées à Lima

11 AGRICULTURE
Incertitudes sur la nouvelle ICHN

12 SERVICES PUBLICS
Les associations d'élus auscultées dans le cadre du projet de loi sur la santé
Rapport sur les maternités de proximité : l'ANEM vigilante
Création de l'Agence du numérique

13 TOURISME
Pierre Mériaux : "Générer du lien social avec le thème de la montagne"

14 ÉCHOS DU PARLEMENT
Politique de santé transfrontalière autour du centre hospitalier de Briançon

15 VIE DE L'ANEM
CNM : La commission permanente rend son avis sur les motoneiges
Réunions départementales : Le départ est donné en Haute-Savoie
L'élue du mois : Éliane Giraud, sénatrice de l'Isère

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : mars 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Les organisations professionnelles agricoles et l'acte II de la loi Montagne

A peu de temps d'intervalle, les groupes montagne de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), le 21 janvier, et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le 11 février, ont débattu du chantier de l'acte II de la loi Montagne confié par le Premier ministre aux députées Bernadette Laclais et Annie Genevard. Ils ont amorcé quelques pistes de proposition.

Selon le président du groupe montagne de l'APCA, Dominique Chalumeaux, de la chambre d'agriculture du Jura, les besoins actuels de l'agriculture de montagne, au lendemain de la loi d'avenir agricole, se regroupent autour de quatre enjeux principaux : pérenniser le pastoralisme en garantissant aux agents économiques de ce secteur de pouvoir vivre de leur activité, faire du massif une source réelle (donc plus importante) de financement, faciliter l'ingénierie en montagne, conforter et renforcer la politique d'installation en vue de la prochaine accélération du renouvellement générationnel.

> "Certaines propositions pourraient relever de textes en cours d'adoption ou d'élaboration."

Lors du tour de table du 21 janvier, diverses problématiques ont été évoquées comme autant de pistes possibles sur lesquelles l'acte II de la loi Montagne pourrait apporter des réponses : assouplissement des conditions de constructibilité, fiscalité énergétique tenant compte des surcoûts de chauffage importants en montagne, organisation en matière laitière de la sortie des quotas. Sur ce dernier aspect, plusieurs possibilités ont été citées, allant de l'aide à la collecte, à l'assistance en ingénierie pour maîtriser les négociations entre producteurs et transformateurs, l'encouragement de la production en lait bio à passer d'une logique de circuit court à celle d'une filière à part entière.

Du côté syndical, sous l'impulsion de son président aveyronnais, Dominique Fayel, le groupe montagne de la FNSEA a envisagé plusieurs possibilités pour amender la loi de 1985. Ainsi, son article 1er pourrait réaffirmer la priorité du secteur de l'élevage sur les prédateurs, de même que la partie consacrée aux institutions pourrait mentionner le conseil national d'orientation montagne de l'Agence française de la biodiversité… que doit en principe créer le projet de loi sur la biodiversité encore en discussion.

Comme pour cette dernière, plusieurs propositions peuvent relever d'autres textes en cours d'élaboration ou d'adoption, tels que la dérogation montagne au seuil de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ou encore le plafond horaire opposable aux doubles actifs. Mais elles doivent figurer dans l'acte II de la loi Montagne à titre de garantie et pour renforcer la lisibilité de la spécificité montagne.

Parmi les pistes suggérées figurent également des propositions pour une meilleure maîtrise foncière, comme l'amélioration du fonctionnement des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) ou l'élargissement hors champ agricole de l'utilisation des associations foncières pastorales (AFP), notamment par les élus locaux.

APPEL À CANDIDATURES POUR LA SECONDE ÉDITION DU LABEL « MA COMMUNE A DU CŒUR »

Initiative lancée en novembre dernier par l'association RMC-BFM, créée en 2008, le label « Ma commune a du cœur » met en avant les collectivités locales qui s'engagent avec efficacité pour infléchir le nombre d'arrêts cardiaques en installant des défibrillateurs sur leur territoire et en conduisant des campagnes de formation et d'information auprès de leur population. Selon leur degré et la qualité de leur engagement, les communes retenues se voient décerner un, deux ou trois cœurs.

L'année dernière, sur 264 communes et intercommunalités candidates, 131 ont été distinguées.

Pour l'attribution des labels 2015, les communes intéressées peuvent remplir leur dossier de candidature en ligne jusqu'au 30 avril.

Plus d'info : www.macommuneaducoeur.org

DR

L'URGENCE DE LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES SAISONNIERS

Les sénateurs ont débattu le 27 janvier de la situation des saisonniers *(voir p.5 : l'entretien avec Annie David)*. A cette occasion, il a été souligné qu'il est nécessaire de définir le travail saisonnier dans le code du travail, de rendre systématique la clause de reconduction sous peine de verser une prime de précarité, et d'harmoniser les régimes fiscaux et sociaux entre les saisonniers et les autres salariés. Parmi les mesures importantes figurent l'amélioration du dialogue social – notamment concernant la formation –, et les exonérations pour l'habitat destiné aux saisonniers.

De cette réunion, il est aussi ressorti que l'inspection du travail doit être renforcée pour lutter contre le travail illégal, empêcher les recours abusifs aux contrats saisonniers ou détecter des situations de travail indignes.

Un colloque sur les saisonniers aura lieu les 1er et 2 avril au Sénat.

La clause de reconduction dans les contrats des saisonniers contribuerait à diminuer leur précarité.

DR

APPEL À PROJETS DE GDF-SUEZ SUR LA MÉTHANISATION

A l'occasion du forum international Agriculture et Changement climatique, qui s'est tenu à Paris le 20 février, GDF-SUEZ lance un appel à projets méthanisation dont le but est de permettre à terme l'amélioration du rendement des unités de production de biogaz.

Cet appel s'inscrit dans une démarche globale de GDF-SUEZ pour soutenir le développement du biogaz, une énergie produite localement et 100 % renouvelable.

En s'appuyant sur les progrès récents réalisés dans les domaines des systèmes communicants et des nanotechnologies, les porteurs de projets répondant à l'appel devront ainsi développer des capteurs innovants pour mesurer les paramètres-clés de la méthanisation : pH, odeur, température, teneur en acides gras volatils…

Lancé via la plate-forme openinnovation-gdfsuez.com, l'appel s'adresse aux porteurs de projets innovants (start-up, écoles et universités). Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement par les experts et les filiales de GDF-SUEZ afin d'accélérer leur développement et leur concrétisation. Ils disposeront d'un terrain de tests et de démonstrations grandeur nature. GDF-SUEZ assurera également leur valorisation, notamment à travers ses partenaires, tels que le cluster de l'Internet des objets.

Plus d'info : http://openinnovation-gdfsuez.com

ALPES : LES HAUTES-ALPES VEULENT FAVORISER L'ACCÈS AU HAUT DÉBIT AVEC LE « PASSEPORT SATELLITE »

Dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement numérique, le conseil général des Hautes-Alpes se propose de mettre le haut débit à la portée de tous les Hauts-Alpins. Ainsi, avec l'aide de la Région PACA, une subvention est octroyée aux habitants, associations, ou entreprises situés dans une zone non éligible ou mal desservies par l'ADSL (débit inférieur à 2 Mbits). Cette subvention permet d'accéder au très haut débit par le satellite. L'aide, d'un montant maximum de 300 euros, servira à financer l'acquisition du kit satellite (plafonné à 200 euros) et à payer une partie des frais d'installation par un professionnel.

DR

Plus d'info :
www.cg05.fr/4553-passeport-satellite.htm

VOSGES : INQUIÉTUDES LEVÉES SUR L'AVENIR DE LA DESSERTE TGV

DR

La réforme ferroviaire votée par le Parlement en juillet 2004 comporte, outre le regroupement dans une même entité publique de la gestion du réseau et de l'exploitation du transport des voyageurs, une « règle d'or » qui contraint l'Etat et les collectivités territoriales à financer conjointement à l'avenir toute nouvelle ligne. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme laissait planer un doute sur l'achèvement de programmes en cours de réalisation, comme celui des dessertes associées aux derniers développements du réseau à grande vitesse

Par un courrier que lui a adressé, le 23 janvier, le président de la SNCF, Guillaume Pepy, le président du conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, a reçu l'assurance que la desserte des Vosges restait intégrée dans le projet de TGV Est européen. Cela paraît d'autant plus logique que le conseil régional a investi dans la construction de lignes à grande vitesse. L'électrification des lignes des Vosges, qui apparaît dans le dossier d'approbation ministérielle, sera réalisée afin qu'à l'achèvement de la seconde phase de la ligne à grande vitesse LGV-Est, en 2016, Epinal, Remiremont et Saint-Dié-des-Vosges deviennent, comme prévu, des terminaisons du réseau TGV.

Plus d'info : www.lorraine.eu

JURA : LE PONT ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE BIENTÔT ROUVERT

Le pont de la Goule, reliant la commune française de Charmauvilliers, dans le Doubs, à la commune suisse du Noirmont, avait été fermé à la circulation, en juillet 2013, en raison de sa vétusté. Grâce à une dynamique transfrontalière et une participation du fonds européen de développement régional (FEDER), à hauteur de 106 000 euros sur un total d'investissement de 347 418 euros, le pont accueillera à nouveau les véhicules, mais aussi des pêcheurs et des randonneurs.

Ce pont est un enjeu économique important en raison de sa spécificité territoriale, liée à la présence de nombreux travailleurs frontaliers. Si le conseil régional a annoncé un peu prématurément sa réouverture, des retards dans les travaux, en raison de mauvaises conditions climatiques, ont repoussé sa mise en service.

Plus d'info : www.interrg-francesuisse.org

DR

PYRÉNÉES : Inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire des Vallées d'Ax

Le 6 février, la maison pluridisciplinaire des Vallées d'Ax a été inaugurée en Ariège. Ce projet d'établissement de santé a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial et labellisé par l'agence régionale de santé. La maison de santé publique (MSP) propose un bâtiment composé de quatre niveaux, avec des locaux clés en main pour tous les professionnels de santé désireux de s'installer.

Le constat était simple : trois médecins généralistes sur quatre ont plus de 60 ans. Il était donc nécessaire d'agir pour maintenir l'offre de soins dans ce bassin de vie. Cette structure permet d'anticiper les remplacements de médecin en offrant des conditions optimales de pratique de la médecine à de nouveaux praticiens.

La MSP prend en charge les premières urgences traumatologiques de la station de ski afin de désengorger les services d'urgences et crée une synergie entre le thermalisme, la médecine générale, et l'hôpital situé à proximité. Elle permet d'accueillir les étudiants en médecine et développe des passerelles avec la faculté de médecine. Enfin, elle garantit une offre de soins de qualité et de proximité aux habitants, mais aussi aux touristes et aux curistes.

Plus d'info :
http://www.vallees-ax.fr/actualites-ccva.html

LAURENCE CARROY/ARIEGENEWS

CORSE : INAUGURATION DU CENTRE D'IMMERSION LINGUISTIQUE DE BASTELICA

Le centre d'immersion linguistique de Bastelica a été inauguré officiellement le 6 février par les ministres Marylise Lebranchu et Bernard Cazeneuve, le président du Conseil exécutif, le recteur, le préfet, et le maire de la commune, Jean-Baptiste Giffon. Cet établissement répond à une exigence du plan régional des formations, obligeant à créer au moins un centre d'immersion en langue corse en Corse-du-Sud.

Après trois années de travaux, le centre d'immersion, implanté sur la commune de montagne de Bastelica, a ouvert ses portes en septembre 2014. Ce bâtiment, d'une surface de 900 m², est équipé et loué par la collectivité territoriale de Corse (CTC) à la mairie de Bastelica et géré en délégation de service public par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Corse-du-Sud.

Cet établissement scolaire peut accueillir soixante enfants par semaine et propose des activités pédagogiques, culturelles et sportives en langue corse. L'académie de Corse participe à l'action en détachant un poste et demi d'enseignant. La CTC et l'académie de Corse assurent, en étroit partenariat, le fonctionnement de cet établissement, dont le coût devrait s'élever annuellement à 300 000 euros.

Plus d'info : www.bastelica.fr

DR

La présence du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique aux côtés du maire, Jean-Baptiste Giffon, soulignait l'importance accordée par l'Etat à ce projet.

MASSIF CENTRAL : INITIATION AU RISQUE AVALANCHE AU MONT-DORE

Organisé conjointement par la Fédération française de montagne et d'escalade et le conseil régional d'Auvergne, le festival Mont-Dore Y Cimes propose chaque année, pendant deux jours, une succession d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement aux techniques de progression sur la neige et la glace. Cette année, l'abondance des chutes de neige début février s'étant accompagnée d'un risque d'avalanche de quatre sur une échelle de cinq, les organisateurs ont mis l'accent sur la sécurité avec un atelier consacré à la recherche de victimes d'avalanche.

Il est essentiel de rappeler que le taux de survie sous la neige est de 90 % après un quart d'heure mais s'approche de zéro au-delà de deux heures. Météo-France n'émettant pas de bulletin d'alerte avalanche dans le Massif central, il est indispensable avant toute sortie de bien s'équiper et de s'informer des risques encourus auprès des pelotons de gendarmerie de montagne.

Plus d'info : www.cr-ffme-auvergne.asso-web.com

Annie David : "Les saisonniers doivent avoir accès à un statut stable, conforme à celui des autres salariés"

Annie David est sénatrice de l'Isère depuis le 23 septembre 2001, devenant alors la benjamine de la Haute Assemblée, puis réélue le 25 septembre 2011. Présidente de la commission des affaires sociales au Sénat de 2011 à 2014, elle est actuellement vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective, chargée de réfléchir à la transformation de la société et de l'économie, et secrétaire de la mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale. Annie David est conseillère municipale de la commune de Villard-Bonnot depuis 1996.

DR

Le dossier du précédent numéro de *Pour la Montagne* était consacré à la situation des travailleurs saisonniers. Le 27 janvier, au Sénat, Annie David s'était adressée à Mathias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, et à ses collègues sénateurs, leur demandant de réfléchir aux moyens de « déprécariser » les travailleurs saisonniers. Pour les lecteurs de *PLM*, la sénatrice de l'Isère détaille les mesures souhaitables.

PLM : Lorsque l'hiver débute sans neige comme cette année, de nombreux saisonniers sont en difficulté, notamment parce que tous n'ont pas le même statut. Que recommandez-vous ?

Annie David : Tout d'abord, que les entreprises aient recours au chômage technique, maintenant appelé activité partielle : les salariés reçoivent une indemnité qui ne peut être inférieure au SMIC, et les entreprises sont remboursées par l'Etat. Ensuite, la reconduction du contrat doit devenir systématique : elle donne une priorité d'embauche sur un même poste, d'une saison à l'autre. Cette clause doit mentionner la date indicative d'embauche et la date maximale d'embauche, ainsi que la durée estimée du contrat de travail. L'employeur qui ne respecterait pas cette clause de reconduction devrait verser une indemnité au saisonnier.

PLM : La crise économique oblige les employeurs à faire appel à des saisonniers. Pour lutter contre le chômage, est-ce une solution qu'il convient d'encourager ?

A. D. : A mon sens, il y a des activités qui se prêtent au travail saisonnier, comme le tourisme et d'autres secteurs qui, par nature, sont constants dans l'année. Pour ces derniers, il n'y a pas lieu de développer l'emploi saisonnier. Cela reviendrait à précariser des emplois stables et permettrait aux employeurs, au passage, de s'exonérer du versement de la prime de précarité ou de certaines cotisations patronales. Par contre, j'encourage le développement des activités touristiques ou agricoles, créatrices d'emplois saisonniers.

"La reconduction du contrat doit devenir systématique et donner une priorité d'embauche sur un même poste."

PLM : Dans certaines professions, notamment dans l'hôtellerie et la restauration, beaucoup d'employeurs embauchent souvent des saisonniers étrangers qui seraient mieux formés. Etes-vous convaincue par cette argumentation ?

A. D. : Non. La qualité de l'hôtellerie en France est le fruit d'un long savoir-faire et d'une formation rigoureuse de ses personnels. Il est vrai que des efforts restent à faire sur la pratique des langues étrangères. Pour autant, il semble que certains employeurs profitent aussi d'une main-d'œuvre étrangère moins onéreuse, notamment en embauchant des salariés détachés.

PLM : Que préconisez-vous afin que l'emploi saisonnier ne soit plus synonyme de précarité ?

A. D. : Il faut agir sur les trois éléments qui font la précarité des saisonniers. Sur le statut d'abord, en garantissant la reconduction des contrats d'une année sur l'autre, et en défendant l'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI). Pourquoi pas par la formation de groupements d'employeurs ? Sur la valorisation des compétences des saisonniers ensuite ? Sur les conditions de vie, notamment en matière de logement ou de transport ?

PLM : Dans le détail, comment mieux assurer l'avenir des saisonniers ?

A. D. : Par l'accès à un statut stable, conforme à celui des autres salariés, à une formation solide, pouvant être enrichie tout au long de la carrière, en améliorant les conditions de travail et de vie, et en favorisant un vrai dialogue social avec les employeurs.

La Conférence de Paris sur le climat se prépare pour décembre

Sur la base des grandes lignes arrêtées à Lima, au Pérou, à la fin de l'année dernière, l'organisation de la 21e conférence des parties (COP 21), qui se déroulera à Paris-Le Bourget en décembre 2015, se met progressivement en place.

La conférence de Lima s'est achevée le 13 décembre 2014 sur un accord entre les 195 parties prenantes, identifiant les grandes lignes qui devront structurer l'accord climatique final de Paris-Le Bourget qui entrera en vigueur en 2020. Elle devrait comprendre deux types d'engagement : objectif de réduction de gaz à effet de serre, et contributions financières (*ci-dessous*).

Le 28 janvier, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius, et la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, ont présenté dans une communication au Conseil des ministres le dispositif mis en place pour préparer cet événement.

La conférence qui doit se dérouler du 30 novembre au 11 décembre est supposée accueillir 40 000 personnes sur le site du Bourget, dont une partie importante de représentants de la société civile. Son organisation matérielle et logistique incombe au diplomate Pierre-Henri Guignard, secrétaire général de la COP 21. Les missions exactes, en vue et au sein de la conférence, de Nicolas Hulot en tant qu'envoyé spécial du président de la République pour la protection de la planète, restent encore à définir.

Par ailleurs, une équipe interministérielle est dirigée par Laurence Tubiana, spécialiste des questions climatiques, désignée « représentante spéciale » pour encadrer la négociation, et « l'agenda des solutions » qui découlera de l'accord final.

L'autre aspect majeur de la préparation de la COP 21 porte sur l'exemplarité de la France et de l'Union européenne en matière climatique. Sur le plan communautaire, le Conseil de l'UE a engagé le 26 janvier la procédure de ratification de l'amendement de Doha, paraphé en décembre 2012, lors de la Conférence sur le climat, pour prolonger le protocole de Kyoto, dont les engagements expiraient alors [1] et demandé au Parlement européen d'adopter une résolution en ce sens.

Ce texte établit une deuxième période d'engagement pour 2013-2020, avec l'année 2015 comme échéance pour élaborer le cadre d'un accord mondial à mettre en œuvre à compter de 2020. Cet amendement entrera en vigueur une fois que les trois quarts des 192 parties l'auront ratifié.

Sur le plan national, le Comité 21 et le Club France Développement durable ont annoncé, le 15 janvier, le lancement du « Hub des solutions climat » : plateformesolutionsclimat@solutionscop21.org

Cette plate-forme contributive a pour objectif de partager les bonnes pratiques et les innovations mises en œuvre par les collectivités locales, les entreprises, les associations, les ONG ou les centres de recherche. Elle organisera divers débats au cours de l'année ainsi que des visites en régions, de même qu'une grande exposition et un colloque grand public qui se tiendront à Paris, au Grand Palais, durant la conférence.

(1) Il rassemble 192 pays signataires et engage 37 pays industrialisés sur des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET D'ACCORD IMAGINÉES À LIMA

S'agissant des engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES), chaque pays, industrialisé ou non, devra s'engager sur un objectif exprimé en valeur absolue, par habitant, par secteur d'activité, par unité de produit intérieur brut (PIB), afin de contribuer à l'objectif global affiché de contenir à 2 °C la hausse globale des températures à l'horizon 2100. Les experts s'accordent désormais à convenir que seul ce scénario (le pire parmi ceux présentés à Copenhague il y a cinq ans) est encore réalisable, et que s'il ne fait pas l'objet d'engagements effectivement tenus par tous, il n'y aurait plus de possibilité d'infléchir les évolutions climatiques. Dans cet esprit, l'accord entre les Etats-Unis et la Chine [1] pour s'engager dans une maîtrise de leurs émissions de GES, alors que ces deux pays, principaux émetteurs mondiaux, s'étaient jusque-là abstenus de tout engagement dans le protocole de Kyoto, a été perçu comme un signe encourageant.

Pour ce qui est des engagements de souscription de la part des pays industrialisés au fonds vert pour le climat, il s'agira d'assurer son approvisionnement à hauteur de 100 milliards de dollars, chiffre acté à la COP 20 de Copenhague (le fonds ne bénéficie pour l'instant que de 2,3 milliards depuis la réunion de New York en septembre 2014). Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il faudrait tripler d'ici 2050, par rapport à 2010, les investissements dans les énergies non carbonées pour infléchir réellement la courbe des émissions de dioxyde de carbone.

(1) Les Etats-Unis ont annoncé un objectif de réduction de leur émission de carbone de 26 % à 28 % d'ici 2025 par rapport à leur niveau de 2005. La Chine s'engage de son côté à atteindre son pic d'émission autour de 2030, au plus tard, et à augmenter pour la même échéance d'environ 20 % la part des énergies non fossiles dans sa consommation énergétique.

NATUREGUY/FOTOLIA

LOUPS : 2014, UNE ANNÉE SANGLANTE

Le dernier chiffrage communiqué par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Rhône-Alpes, dans le cadre du protocole loup arrêté au 31 janvier, fait état d'une progression spectaculaire des prédations en 2014 par rapport à 2013, avec 2016 têtes de bétail supplémentaires tuées en 2014 (en années civiles pleines). Cette augmentation est substantielle, même en faisant abstraction d'un dérochement d'ampleur exceptionnelle survenu en Isère qui a tué 394 ovins.

Sur l'ensemble des vingt-neuf départements concernés, ceux affichant une progression forte des prédations (autour de 200 victimes de plus, et au-delà dans huit départements) sont principalement nord-alpins, mais l'Ardèche figure notamment parmi ceux-ci. Parallèlement on constate un recul de prédations dans six départements, la plupart de colonisation récente, la Drôme enregistrant la plus forte baisse (–201).

Enfin, concernant le nombre de retraits, sur les vingt-quatre autorisés, seuls quinze ont été effectués, dont quatre à l'occasion de tirs de défense (et non de prélèvement) : cinq dans les Alpes-de-Haute-Provence, quatre dans chacun des départements des Alpes-Maritimes et du Var, un seul en Isère et en Savoie. La possibilité de porter de vingt-quatre à trente-six le nombre de retraits, ainsi que l'avait annoncé cet été la ministre Ségolène Royal, ne peut être activée qu'une fois atteint le nombre de vingt.

Ces informations, ainsi que le bulletin *Info-Loup,* sont consultables sur le site de la DREAL Rhône-Alpes à l'adresse www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html

L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE : TOUS LES CHIFFRES 2014

Comme chaque année, le service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a publié sa compilation annuelle de données relatives à l'état de l'environnement en France. L'abondance et la clarté des chiffres, des diagrammes et autres données cartographiques permettent de mieux appréhender l'état de l'ensemble de nos milieux et de nos ressources naturelles, tout comme l'exposition aux risques et aux nuisances, notamment en montagne. Il est toutefois regrettable que le mot montagne ne figure pas dans l'index de cet ouvrage de référence incontournable.

L'environnement en France - Edition 2014. Publié par le Commissariat général du développement durable. A télécharger sur www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DR

La nouvelle distribution

"Le lien postal est indissociable de la vitalité de nos territoires"

ASSEMBLÉE NATIONALE

« La proximité et la diversité des prestations de services offertes par le réseau du groupe La Poste sont sans équivalentes. Elles représentent un outil précieux d'aménagement du territoire qu'il nous incombe de préserver.
Mis à mal par l'effondrement du volume des courriers et le climat concurrentiel sur le marché de la livraison de colis dopé par l'e-commerce, le groupe La Poste est aujourd'hui à la recherche d'un rebond salutaire. Nul doute qu'il y parvienne en misant sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies numériques, mais aussi en innovant de façon audacieuse pour diversifier les missions et les services proposés par ses facteurs.
Dans cette perspective, les collectivités territoriales ont également un rôle central à tenir en s'affirmant comme des partenaires essentiels de cette mutation.
C'est tout le sens que prend aujourd'hui le partenariat engagé depuis plus de vingt-cinq ans entre La Poste et les élus de la montagne.
De longue date, notre association défend avec constance plusieurs principes essentiels au maintien de La Poste en montagne : prix unique du timbre, distribution du courrier six jours sur sept, maintien des 17 000 points de contact, horaires d'ouverture adaptés aux besoins des habitants et pérennisation du fonds postal national de péréquation territoriale. L'ANEM continuera à tout mettre en œuvre pour que La Poste puisse disposer réellement des moyens de ses ambitions. »

Laurent Wauquiez,
président de l'ANEM, député de la Haute-Loire

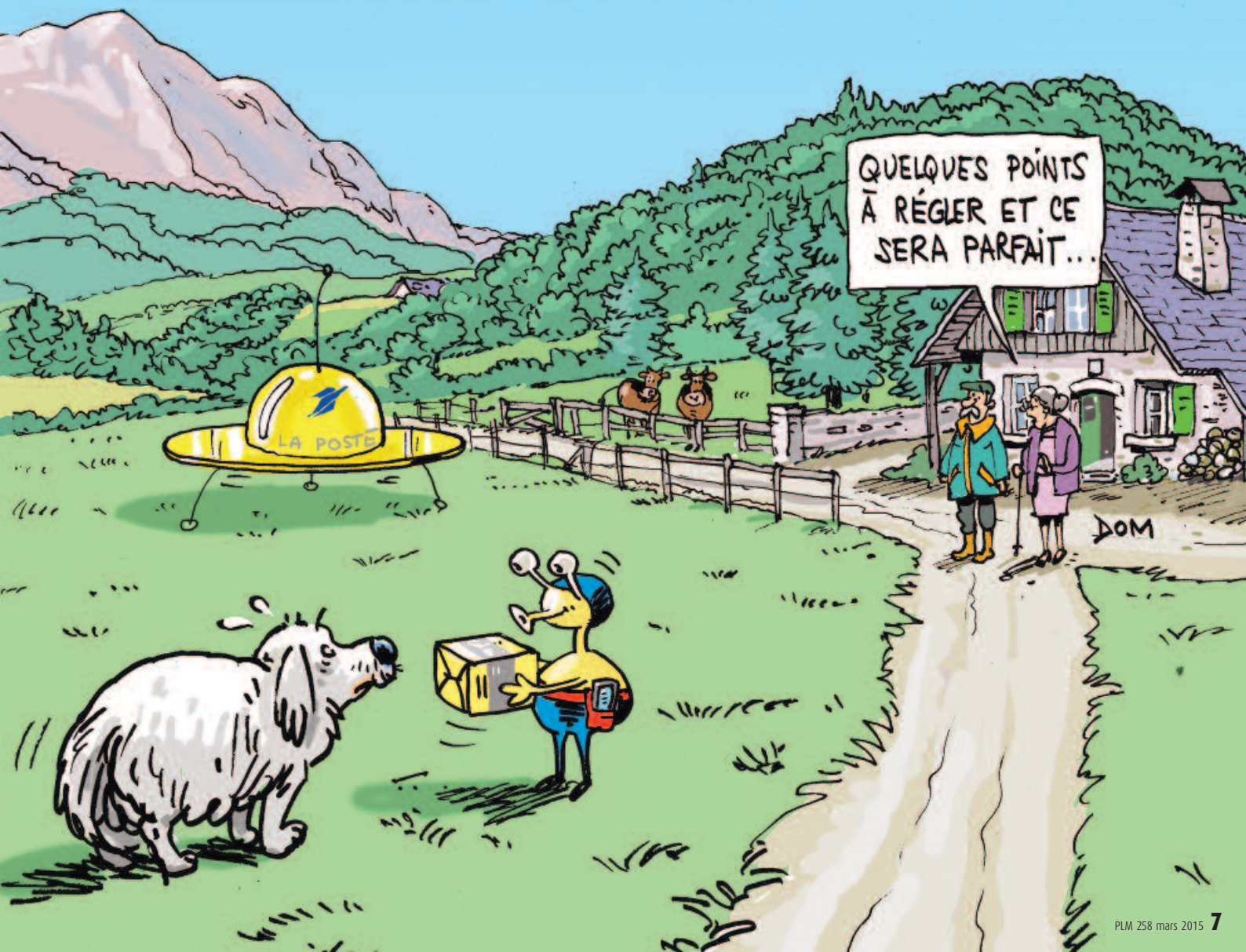

Le service postal universel est un élément central d'attractivité et de maintien de la population sur le territoire. Il contribue au lien social, à la proximité et à l'accès de l'ensemble des habitants à différents services indispensables. La baisse du volume des courriers et la dégradation de ses comptes ont toutefois des conséquences importantes sur le groupe La Poste, qui pourrait être dans le rouge cette année. Les solutions étudiées et mises en place impliquent que les facteurs participent encore davantage au mieux-vivre ensemble grâce à leur connaissance de la commune et à leur intime proximité avec ses habitants.

ANDRÉ VIGUIÉ/PHOTOGRAPHE LE GROUPE LA POSTE

Les facteurs plus que jamais

Clés de la cohésion sociale, les postiers voient leur métier évoluer. Au fil des années, leur rôle se diversifie avec la multiplication des services à la personne. La survie de leur entreprise en dépend.

Depuis les temps immémoriaux, le facteur est l'ami de la famille. On attend son passage, courrier ou pas. Il est le bienvenu, main toujours tendue, parole toujours appréciée.

Le groupe La Poste n'avait pas à beaucoup chercher pour se saisir du phénomène. Vivre au présent et anticiper l'avenir. Il y a même gros à parier que si La Poste n'était pas devenue une société anonyme à capitaux publics relevant du droit privé, la tendance à vivre au présent et à anticiper l'avenir serait la même. La diminution du courrier est telle que le facteur n'a plus à s'arrêter à chaque porte ou devant chaque boîte à lettres avec la même fréquence. Et, du même coup, pour La Poste, les pertes financières mensuelles l'entraînaient dans une dangereuse spirale.

Le groupe aurait pu se désespérer, croiser les doigts en misant sur un impossible retour en arrière, se contenter d'accuser de tous les maux le déploiement de la messagerie électronique et à assister à son inexorable disparition, avec une sorte d'indifférence pour le bien-être passé, présent et futur des populations.

Afin de rebondir, les dirigeants de La Poste, devenue société anonyme à capitaux publics en 2010, n'avaient d'autre alternative que d'aménager le métier de postier en lui ajoutant un complément d'activités pour répondre aux transformations de la société. Le lien social ? Le facteur devra encore le renforcer. Le service de proximité ? Le facteur devra continuer à en faire une priorité. Toutefois, s'il est facile d'en déduire que l'image de ce dernier en sera encore valorisée et son apport encore davantage plébiscité, il est moins simple de faire admettre à tous qu'une évolution n'est pas une révolution.

« Utilisons la puissance de notre réseau pour servir et développer d'autres services et d'autres métiers », recommandait Arnaud Montebourg alors qu'il était ministre du Redressement productif. La réflexion court toujours.

Les facteurs, nouveaux vecteurs de la stratégie entrepreneuriale du groupe La Poste, cela fait grincer quelques dents mais, l'avenir étant à construire, qui peut raisonnablement freiner des quatre fers face à des arguments totalement recevables puisqu'ils reposent sur l'optimisation de ce précieux maillage territorial ?

> "Utilisons la puissance de notre réseau pour servir et développer d'autres services et d'autres métiers."

REPÈRES

LES MUTATIONS DE LA POSTE

- En dix ans, La Poste s'est modernisée en profondeur. Groupe multifacette unique en Europe, elle s'organise autour de quatre activités : courrier, colis express, activités bancaires et téléphonie mobile (sous la marque La Poste Mobile).
- Le groupe La Poste dispose d'un réseau particulièrement dense qui compte 267 000 salariés, 80 000 facteurs et 17 000 points de contact répartis sur l'ensemble du territoire.
- Atout de premier ordre, ce maillage de proximité exceptionnel a permis de lancer avec succès des produits comme le crédit à la consommation, l'assurance-dommages et la téléphonie mobile.
- Le groupe La Poste est devenu un leader de l'e-commerce et renforce d'année en année son offre digitale et sa stratégie multicanal pour chacune de ses activités ainsi que les synergies entre elles.
- La Poste voit son modèle historique mis en cause par l'avènement de la société numérique : 18 milliards d'objets distribués en 2008, 13 milliards l'an dernier et sans doute moins de 9 milliards à l'horizon 2020.
- Le plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », élaboré après consultation des parties prenantes (clients, postiers, associations d'élus, pouvoirs publics, syndicats), encadre les évolutions.
- Les 4 et 5 décembre 2014, à Paris, le « Lab Postal », vitrine de l'innovation, a illustré comment le groupe La Poste et ses filiales pouvaient devenir parties prenantes de la vie connectée des particuliers et des entreprises.

QUESTIONS À JEAN LAUNAY, *député du Lot*

ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans un rapport d'information sur « La contribution de La Poste au maintien des services publics dans les territoires », le député du Lot propose d'adosser les maisons de services au public aux bureaux de poste en difficulté. Cette démarche permettrait d'éviter la transformation de ces bureaux en agences postales communales ou en relais poste et commerce. En outre, les coûts en seraient partagés avec d'autres opérateurs.

"Il n'y aura pas de dilution du service rendu, mais davantage de services"

PLM : Vous recommandez d'adosser les maisons de services au public aux bureaux de poste en situation de fragilité. Concrètement, quels avantages y voyez-vous et à quelle échéance?

Jean Launay : Je n'utilise pas le terme de bureaux de poste en situation de fragilité. J'évoque les bureaux à faible activité et qui ne sont pas ouverts en permanence. En adossant la nouvelle génération de maisons de services au public sur ces bureaux, nous les pérenniserons comme bureaux de poste à part entière et nous les renforcerons en les ouvrant à des partenaires porteurs de missions de service public.

Les localités dans lesquelles sont déjà implantés ces bureaux de poste sont d'ailleurs et pour beaucoup d'anciens chefs-lieux de canton (le réseau historique de La Poste). La mesure proposée est une véritable solution d'aménagement du territoire permettant d'enrayer le sentiment d'abandon, de développer concrètement les mutualisations, d'améliorer la qualité des services rendus. De répondre ainsi aux besoins des populations et à la recherche d'une plus grande efficacité économique.

La mise en œuvre peut être très rapide puisque les murs existent, les personnels sont en place, les matériels sont disponibles. Ces structures coûteront moins cher que les maisons de service public existantes, parce que partagées.

PLM : Cela ne risquerait-il pas de diluer les services rendus aux citoyens pour leur courrier ou d'accepter que ce ne soit plus une priorité ?

J. L. : Non, il n'y aura pas de dilution du service rendu mais plus de services. Le facteur qui distribue le courrier restera une réalité, même si nous devons constater la baisse tendancielle de cette activité. La Poste perd en effet 50 millions d'euros de chiffre d'affaires par mois.

Quant à la fréquentation des bureaux de poste, c'est à une baisse de 7 % par an depuis trois ans à laquelle on assiste. La fonction d'accueil des guichetiers peut donc être valorisée. Au-delà de ses fonctions purement postales, il pourra donner des informations, prendre des rendez-vous, imprimer des documents, réaliser des opérations simples pour des partenaires opérateurs ou des autorités organisatrices de service public.

PLM : Cela pourrait-il remédier au sentiment de perte de proximité que ressentent certains habitants de petites communes de montagne ?

J. L. : Oui, bien sûr ! C'est gagnant-gagnant. Pour La Poste, qui permet de faire évoluer un certain nombre de ses bureaux en espaces mutualisés de services au public, conformément à son contrat d'entreprise 2013-2017. Pour nos concitoyens, qui trouveront à la fois une adéquation meilleure des horaires à leurs attentes puisque je préconise une ouverture moyenne de vingt-quatre heures par semaine de ces bureaux, la disponibilité de l'équipement numérique et de la liaison Internet, ainsi que la disponibilité et la présence du guichetier et du facteur.

A noter que, dans certains bureaux, et particulièrement en zone de montagne, il sera possible de développer ces bureaux fonctionnant avec des facteurs guichetiers.

maillots jaunes de la proximité

Plusieurs pistes d'expérimentations ont été tracées. Elles vont de la visite au domicile des personnes âgées à la prise de photos pour les compagnies d'assurances en cas de sinistre, en passant par la surveillance de la voirie, la livraison de médicaments, le portage des courses effectuées au supermarché dans les territoires ruraux, le relevage des compteurs, l'habitat connecté, l'économie sociale et solidaire, ou les maisons de services au public… On n'arrêtera pas le progrès et le changement. Le recours aux nouvelles technologies sera rapidement généralisé. Les facteurs deviendront alors des experts en matériels high-tech. Une application pourrait même leur donner la possibilité de prendre des photos « horodatées, géolocalisées et certifiées ».

Le développement de ces services à la personne est dans l'air du temps. Chacun d'eux venant en accompagnement de la stratégie de base du groupe, fort des activités existantes et rentables. Parmi elles, La Banque postale, et les colis qui affluent chaque jour un peu plus avec l'essor continu de l'e-commerce…

Pas besoin de déployer des trésors de persuasion et de diplomatie pour que l'intérêt de chacun soit bien compris dans une période où les besoins de solidarité se font de plus en plus ressentir. Sans pour autant que les initiatives de La Poste soulèvent en tout point l'unanimité des maires. Un certain nombre d'entre eux n'ayant d'autre urgence que la survie de leurs services postaux, soulignant aussi que, dans de nombreux villages isolés, on n'a pas attendu le développement d'Internet pour prendre des mesures facilitant les conditions de vie des plus fragiles. Ces maires relèvent, de surcroît, que ces nouveaux services seront payants et que, par conséquent, ils ne s'adresseront pas à tous.

De nos jours, effectivement, rien n'est gratuit, et les associations d'aide à la personne sont de plus en plus sollicitées. Dans ces conditions, est-ce grave que le métier de facteur ne soit plus tout à fait le même qu'autrefois, mais qu'il en recueille l'héritage tout en évoluant dans le bon sens pour constituer une pièce maîtresse du mieux vivre ensemble ?

Dans une enquête de terrain publiée en 2003, la sociologue Marie Cartier rappelait que, pour les postiers les plus anciens, souvent d'origine rurale ou ouvrière, devenir facteur représentait une réussite sociale ancrée dans « une familiarité avec les valeurs morales, comme la tenue, la probité, la correction ». Elle soulignait également l'identité professionnelle forte et le travail de sociabilité auprès des usagers de ces générations de facteurs.

> "Les facteurs deviendront des experts en matériel high-tech."

Pourquoi en serait-il autrement à l'heure où se présente l'opportunité de mieux favoriser et de développer l'aide à la vie quotidienne et l'aide aux personnes dépendantes ? Pour les facteurs d'aujourd'hui et de demain, ce serait, en l'occurrence, la meilleure façon de ne laisser se répandre plus longtemps l'idée que La Poste c'était mieux avant.

Les facteurs proposeront demain une palette diversifiée de services à la personne.

ANDRÉ IDOUX / PHOTOGRAPHIE LE GROUPE LA POSTE

TRIBUNE À PHILIPPE WAHL, *président du groupe La Poste*

DR

"Faire converger le facteur humain et le numérique"

Nommé en septembre 2013 à la présidence du groupe La Poste, Philippe Wahl s'est concentré sur la rationalisation de l'activité de son entreprise qui compte 267 000 salariés. Il mise sur la forte croissance de l'envoi des petits colis, depuis le développement de l'e-commerce, sur les 17 000 points de contact partout en France qui délivrent les services postaux, les crédits immobiliers et la téléphonie mobile, les maisons de service au public et La Banque Postale.

« Notre identité stratégique, c'est le contact humain et la confiance. En s'appuyant sur son réseau de 80 000 facteurs et ses 17 000 points de contact, La Poste de demain doit faire converger le facteur humain et le numérique.
Dès la fin de cette année, les facteurs disposeront tous d'un smartphone, Factéo, qui leur permettra d'effectuer toutes les opérations postales mais aussi de proposer de nouveaux services de proximité. Plus d'une centaine d'expérimentations sont déjà engagées autour des nouveaux services du facteur.
Nous utilisons le numérique comme levier de la transformation et de l'innovation. Grâce à ses tablettes dans les agences postales pour accéder à tous les services, au coffre-fort électronique et aux plates-formes d'accueil pour applications numériques, La Poste est au cœur de l'innovation au service des territoires et de leur population.
Aucune poste dans le monde n'a pu conserver son réseau sans banque. Mais nous ne voulons pas d'un réseau uniquement bancaire, d'où le lancement de La Poste Mobile, qui compte aujourd'hui plus de 1 200 000 clients, et notre volonté de mutualiser certains de nos bureaux de poste en accueillant d'autres opérateurs publics ou privés et des institutions sociales soucieuses de rationaliser leur propre réseau. C'est tout le sens de l'engagement de La Poste dans le projet des « 1 000 maisons de service au public » qui illustre son implication dans la modernisation de l'action publique.
Mobilisée par l'Etat pour répondre à la crise du financement des collectivités territoriales, La Banque Postale a su, en moins d'un an, créer l'offre de prêt nécessaire aux collectivités et devenir un partenaire essentiel et le premier financeur des communes de moins de 5 000 habitants. Aujourd'hui, la banque entend devenir l'établissement de professionnels, des très petites entreprises, des artisans, des commerçants ou des professions libérales.
Ces changements, nous les engageons dans la fidélité aux valeurs de La Poste. Une entreprise utile à des millions de personnes, à des millions d'entreprises et aux territoires. Elle leur apporte le facteur humain, gage de confiance et de proximité pour tous, partout, tous les jours. »

L'inquiétude des maires devant un éventuel désengagement financier de La Poste

Un nombre important de maires fait remarquer que rentabilité ne s'accorde par toujours avec proximité et regrette que le contrat de présence territoriale 2014-2016, qui vient d'être signé avec La Poste, ne soit pas pérenne.

Les récentes évolutions du groupe La Poste pour s'adapter à la diminution du courrier et ses projets de nouveaux services ne font pas l'unanimité auprès des maires des communes de montagne. Certains s'en satisfont. Ainsi, à Cernon, dans le Jura, Bernard Rude n'a pas eu à se poser la question de la présence postale. Il n'y en a jamais eu dans sa commune. « Nous dépendons du bureau d'Arinthod, à 14 kilomètres, indique-t-il, mais le facteur passe chez nous tous les jours. Les gens sont habitués comme ça. »
Ainsi, Jean-Paul Sicre, maire de Mérens-les-Vals, en Ariège, insiste sur les très bonnes relations de sa commune avec La Poste. Il n'y voit que des avantages : « Dans notre agence postale communale, ouverte tous les matins du lundi au samedi, les personnes peuvent retirer jusqu'à 300 euros par semaine. L'été, nous pouvons verser directement l'argent du camping à La Banque postale, ce qui nous facilite la vie. De son côté, La Poste participe aux frais de personnel de l'agence Postale à hauteur de 1 200 euros par mois. »
D'autres maires se montrent beaucoup plus circonspects. Ils redoutent justement que La Poste finisse par réduire son engagement financier envers les communes de montagne qui ont ouvert des agences postales, voire qu'un jour elle ne le reconduise pas.
C'est le cas de Jacques Bonnardel, maire d'Abriès, dans le Queyras, qui dénonce « un désengagement régulier au niveau de la présence postale, et qu'en dépit de nos démarches, nous ne pouvons rien y changer ».

Le cas aussi de Patrice Vuillaume, maire d'Esquièze-Sère, dans les Hautes-Pyrénées, qui va jusqu'à dire : « Nous n'avons plus confiance dans les institutions. »
En Haute-Savoie, le maire de Sixt-Fer-à-Cheval, Stéphane Bouvet, est moins définitif mais reconnaît lui aussi : « Aujourd'hui, le service proposé à la population de notre commune est satisfaisant, mais qu'adviendrait-il si, demain, La Poste décidait de ne plus nous aider financièrement ? Cela deviendrait problématique. »

LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE PRÉSENCE TERRITORIALE 2014-2016

Signé entre l'Etat, le groupe La Poste et l'Association des maires de France, le nouveau contrat 2014-2016 compte quatre points essentiels :

- Le montant prévisionnel du fonds de péréquation est reconduit à 510 millions d'euros pour la durée du contrat.
- Le nouveau contrat de présence postale territoriale favorise les investissements encourageant l'amélioration de l'accessibilité numérique et le renforcement de la mutualisation de services de proximité au public.
- Le périmètre d'intervention du fonds de péréquation fait l'objet d'une extension du périmètre rural et intègre les zones urbaines sensibles (ZUS), telles que définies aujourd'hui.
- Les six programmes du contrat précédent font place à quatre nouveaux domaines d'affectation offrant plus de souplesse, en adéquation avec les orientations du nouveau contrat : indemnité et rémunération des partenariats, amélioration de l'accès aux services postaux, fonctionnement et évolution des bureaux de poste en zone rurale, et renforcement de l'offre postale dans les départements d'outre-mer.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE (source : Groupe La Poste)

La loi du 2 juillet 1990 a confié au groupe La Poste quatre missions de service public destinées à contribuer fortement au lien social, au développement territorial, à la proximité et à l'accès de tous.

- Le service universel postal permet aux citoyens d'accéder facilement à des services de transport et de distribution du courrier et des colis, et de bénéficier d'une distribution quotidienne six jours sur sept. Il concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire.
- La mission d'accessibilité bancaire permet à chaque résident, y compris au plus démuni, de bénéficier aux guichets de La Poste d'une prestation de domiciliation de ses revenus, de retrait d'argent liquide et d'émission de titre de paiement.
- La mission d'aménagement du territoire permet de maintenir sur tout le territoire, y compris les zones les moins denses, une bonne accessibilité aux services postaux. Au moins 90 % de la population d'un département doit avoir accès à un point de contact de La Poste à moins de 5 kilomètres et à moins de vingt minutes de trajet automobile (sauf circonstances exceptionnelles).
- Le service public du transport et de la distribution de la presse permet aux éditeurs de journaux de bénéficier de tarifs privilégiés pour une prestation de service dont la qualité est définie et contrôlée, et à chaque Français de recevoir à son domicile, et où qu'il habite, les journaux auxquels il est abonné.

Les objectifs de ces missions sont les libertés publiques, le développement des échanges, l'égalité et la solidarité.

DES SERVICES POUR AIDER LES SENIORS

Le groupe La Poste envisage de lancer un bouquet de services pour contribuer à aider les personnes âgées. De la sorte, il pénétrera le marché de la concurrence par le biais de La Banque Postale qui entend promouvoir une assurance « dépendance » incluant des visites à domicile effectuées par le facteur. Il pourra, par exemple, lui être demandé de se rendre chez les assurés, après une hospitalisation ou en cas d'immobilisation chez eux. Si nécessité, le facteur préviendra les secours ou la plate-forme d'assistance qui alertera les proches. Avec cette « assurance dépendance », La Banque Postale espère réaliser 25 000 à 30 000 contrats cette année. Ce service pourrait être bientôt enrichi par d'autres aides aux seniors, comme la livraison de repas à domicile, la réservation d'heures de ménage ou de jardinage…

DÉCEPTION À USSON-EN-FOREZ

Dans cette commune de la Loire, le bureau de poste n'ouvre plus le samedi matin depuis l'an dernier. De plus, grandit la menace que les services postaux de base soient intégrés dans un commerce. Une pétition récemment adressée au Premier ministre, au président du Sénat, aux autorités locales et au directeur général de La Poste, déplore la faiblesse des plages horaires d'ouverture, la fermeture le samedi, le déplacement des rendez-vous avec les conseillers fiscaux, ainsi que le non-remplacement du personnel absent. Le maire, Hervé Béal, parle de décisions unilatérales qui vont à l'encontre des intérêts de sa commune.

L'ANEM, qui a également saisi le président du groupe La Poste de ce cas, a reçu en réponse l'engagement que « le dialogue va se poursuivre entre les élus locaux et La Poste afin de parvenir à la mise en place d'une présence postale la plus appropriée au contexte local ».

Incertitudes sur la nouvelle ICHN

Une délégation des responsables montagne du syndicat Jeunes agriculteurs et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a rencontré le 28 janvier le conseiller technique montagne du ministre de l'Agriculture pour lui faire part de l'inquiétude des éleveurs montagnards de voir évoluer les critères d'éligibilité aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) dans un sens qui remettrait en cause la gestion « à la française » de la prime.

L'ensemble de la réglementation de la Politique agricole commune (PAC), tant au niveau communautaire qu'au niveau national, est régulièrement renouvelé à l'occasion du changement de période de programmation. C'est ainsi que les modalités d'éligibilité à l'ICHN pour la période 2014-2020, encadrées par un règlement national, sont actuellement au centre d'un dialogue entre Paris et Bruxelles.

Paradoxalement, alors que les textes réglementaires de l'Union européenne concernant cette prime sont restés inchangés par rapport à la précédente période de programmation, la Commission de Bruxelles met en avant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) [1] pour modifier certaines particularités françaises du dispositif qui, pour l'essentiel, consistent à flécher la prime vers l'élevage extensif et les exploitants les plus jeunes.

Lors de la rencontre du 28 janvier avec les responsables montagne des organisations professionnelles agricoles (OPA), le conseiller du ministre a effectivement confirmé que la Commission avait clairement exprimé son souhait de faire de l'ICHN une mesure la plus uniforme possible, s'appliquant à tous les types d'exploitation de toutes les zones défavorisées (et plus seulement aux zones de montagne), et de permettre que le siège d'exploitation ne soit pas nécessairement situé en zone défavorisée.

Ce faisant, les OPA ont fait remarquer que l'ICHN perdrait en très grande partie ce qui a fait jusqu'ici son intérêt en termes d'aménagement du territoire : la garantie d'un espace montagnard entretenu (grâce à sa concentration sur l'activité d'élevage, assortie du respect d'un taux de chargement approprié), et la pérennisation des exploitations de montagne (en assurant un complément de revenu indispensable et suffisant aux bénéficiaires, et en facilitant le renouvellement des générations par le critère de l'âge).

Approuvant cette analyse, le conseiller du ministre Stéphane Le Foll a confirmé, face à ce qui est compris comme un excès de zèle de la part de la Commission, la détermination de la France à défendre le maintien de son dispositif.

(1) La Commission européenne prétend que l'exigence d'un taux de chargement établissant un lien avec l'acte de production, l'ICHN pourrait être dénoncée comme une aide directe à la production, alors même qu'elle est par définition une aide directe au revenu.

> "En étendant l'ICHN hors de la montagne et en n'exigeant plus de chargement à l'hectare, c'est la pérennité de l'élevage extensif en montagne qui serait compromise."

ANDREAS P./FOTOLIA

Les associations d'élus auscultées dans le cadre du projet de loi sur la santé

Une table ronde organisée à l'Assemblée nationale, le 5 février, intitulée « Les collectivités territoriales et la santé » réunissait trois des cinq rapporteurs du projet de loi relatif à la santé, et les représentants des principales associations d'élus. L'occasion pour les élus de la montagne de rappeler leur analyse et leurs propositions.

En optant pour l'exercice de la table ronde thématique, les trois rapporteurs du projet de loi relatif à la santé, Bernadette Laclais, Gérard Bapt et Olivier Véran, respectivement députés de la Savoie, de la Haute-Garonne et de l'Isère, s'offraient la possibilité de croiser les auditions des différentes associations d'élus convoquées, notamment l'APVF, l'ADCF, l'AMRF, l'ADF et l'ESPT [1].

LENETS-TAN/FOTOLIA

L'expression des élus de la montagne y était défendue par la secrétaire générale de l'ANEM, Marie-Noëlle Battistel, et la députée de la Haute-Savoie Sophie Dion.

Dans son intervention, Marie-Noëlle Battistel a d'abord rappelé que la loi Montagne du 9 janvier 1985 consacrait le droit de la montagne à la prise en compte de ses différences et à la solidarité nationale, son article 55 reconnaissant le caractère d'intérêt général à l'existence en montagne d'une assistance médicale appropriée. De ce fait, l'offre de soins doit impérativement faire l'objet d'une approche territorialisée afin d'assurer en montagne une accessibilité conciliant égalité, qualité (indissociable de la sécurité) et proximité.

En matière de propositions, Marie-Noëlle Battistel a évoqué plusieurs mesures dans le prolongement du dispositif récemment voté dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 qui permet d'accorder, sous conditions, une rémunération complémentaire aux médecins exerçant en territoires isolés *(voir «PLM» n°255, décembre 2014)*.

Parmi les premières mesures, figure l'inscription dans la loi de l'accessibilité de tous à un service de médecine générale à vingt minutes maximum, à un service d'urgence à trente minutes, et à une maternité à quarante-cinq minutes. Sachant qu'en 2011, 600 000 personnes, réparties sur 1 500 communes essentiellement rurales ou de montagne, étaient à plus de quinze minutes de trajet d'un cabinet de médecin généraliste [2], l'application d'un tel principe contribuerait à une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire.

Dans le même esprit, la secrétaire générale a proposé d'imposer aux schémas régionaux d'organisation des soins de prévoir

Rapport sur les maternités de proximité : l'ANEM vigilante pour conserver une offre de soins accessible en montagne

Un rapport de décembre 2014 de la Cour des comptes relatif aux maternités alerte les pouvoirs publics, notamment sur les conditions de sécurité de prise en charge des patientes dans certaines petites maternités.

Les auteurs du rapport dressent une liste des treize maternités (onze en métropole et deux en outre-mer) qui ont effectué, par dérogation au décret de 1998, moins de 300 accouchements en 2013. Sur la liste des onze maternités de métropole, neuf sont implantées dans des territoires de montagne (Die, Saint-Girons, Lourdes, Bourg-Saint-Maurice, Privas, Saint-Affrique, Ussel, Apt, Decazeville).

Parmi les neuf recommandations formulées dans ce rapport, l'une d'entre elles prévoit de « contrôler la sécurité du fonctionnement des maternités bénéficiant d'une autorisation d'ouverture par dérogation au seuil des 300 accouchements par an, et de les fermer sans délai en l'absence de mise en conformité immédiate ». Les élus de la montagne demandent le renforcement des conditions de sécurité dans l'ensemble des maternités et une meilleure prise en compte des inégalités territoriales.

Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), d'octobre 2012, intitulée : « Les maternités : un temps d'accès stable malgré les fermetures » cache des inégalités dans huit départements : la Haute-Corse, l'Ariège, le Gers, le Lot, la Lozère, la Creuse, la Haute-Saône et les Alpes-de-Haute-Provence qui sont tous (sauf le Gers) des départements de montagne.

Dans ces départements, le temps d'accès à une maternité dépasse les trente minutes, voire les quarante minutes, alors qu'il est de moins de dix-sept minutes pour 50 % des Français.

Dès lors que le principe d'un accès aux soins équitable pour tous les citoyens est admis, le principe d'exception territoriale qui en découle devrait impliquer l'acceptation d'un éventuel surcoût.

"L'offre de soins doit impérativement faire l'objet d'une approche territorialisée afin d'assurer en montagne une accessibilité conciliant égalité, qualité et proximité."

un système de transport sanitaire héliporté pour les territoires les plus enclavés, et de maintenir un réseau hospitalier de proximité intégrant les importantes variations saisonnières de population.
Pour renforcer le nombre de praticiens en montagne, Marie-Noëlle Battistel a évoqué l'affectation prioritaire sur ces territoires de praticiens territoriaux de médecine générale, et l'obligation d'un stage de longue durée en zone déficitaire dans le cursus de formation initiale des médecins. Enfin, elle a plaidé en faveur d'un effort significatif envers les maisons pluridisciplinaires de santé, et le maintien à domicile, par le développement de l'aide à la personne, et signalé la particularité des besoins des travailleurs saisonniers en matière de santé.

(1) APVF : Association des petites villes de France, ADCF : Assemblée des communautés de France, AMRF : Association des maires ruraux de France, ADF : Assemblée des départements de France, ESPT : Association Elus, Santé publique & Territoires.
(2) Etude de la direction de la recherche, des études et de l'évaluation statistique du ministère de la Santé.

CRÉATION DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE

Placée sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Agence du numérique a officiellement vu le jour le 4 février. Cette agence nationale résulte de la fusion de la mission Très haut débit, de la mission Quartiers numériques (French Tech) et de la Délégation aux Usages de l'Internet. Un décret dresse la liste des missions de cette nouvelle structure.
Elle devra d'abord piloter et mettre en œuvre le plan France Très haut débit en conseillant les collectivités territoriales dans la préparation de leurs projets de déploiement de réseau à très haut débit. Elle devra veiller à l'organisation d'une concertation entre les opérateurs et les collectivités territoriales et préparer les conventions. Sa deuxième mission sera de piloter les actions du programme « Quartiers numériques », programme visant à développer les start-up numériques et les hisser à un niveau international.
Enfin, l'Agence du numérique devra favoriser la diffusion des outils numériques et le développement de leurs usages par la population. A cette fin, elle apporte ses conseils et son expertise aux collectivités territoriales, aux associations, aux collectifs citoyens et aux réseaux d'entreprises pour leurs projets de développement des usages et des services numériques dans les territoires.

DR

Pierre Mériaux : "Générer du lien social avec le thème de la montagne"

Conseiller municipal à Grenoble, délégué au tourisme et à la montagne, Pierre Mériaux expose à *Pour la Montagne* la vision que porte la ville dans l'organisation de la Fête de la montagne.

PLM : Pourquoi vous êtes-vous inscrits dans la Fête de la montagne en proposant un événement à Grenoble ?
Pierre Mériaux : Grenoble a la chance d'être une ville au cœur des montagnes. Nous avons répondu favorablement à l'appel de la Coordination Montagne, car il nous semblait incontournable de participer. Notre municipalité veut organiser des événements festifs générant du lien social, notamment sur le thème de la montagne qui est particulièrement cher aux habitants. De plus, nous nous reconnaissons dans les valeurs véhiculées par cet événement, qui a le mérite d'être porté par le milieu associatif et sportif.
PLM : Comment s'est organisé l'événement de Grenoble ?
P.M. : Nous avons dû faire face à la contrainte temporelle, la nouvelle municipalité ayant pris ses fonctions début avril 2014. Nous avons donc conçu l'événement dans un esprit montagnard, en faisant appel à la solidarité et au bénévolat. Nous nous sommes naturellement tournés vers l'ensemble du monde de la montagne pour construire ensemble cet événement. La Fête de la montagne à Grenoble a donc eu lieu le dimanche 29 juin 2014 sur la Bastille, la « petite montagne » des Grenoblois. Le samedi devait voir l'inauguration de la nouvelle ligne de tram. Malgré une météo moyenne, tout a assez bien fonctionné.
PLM : Comment abordez-vous cette édition 2015 de la Fête de la montagne ? L'événement de Grenoble sera d'ailleurs cette année « l'événement ambassadeur » pour les Alpes.
P.M. : Début février a eu lieu une réunion de préparation avec les acteurs de la montagne afin de connaître leurs projets d'animation pour la Fête de la montagne qui se tiendra tout le week-end des 27 et 28 juin. Nous souhaitons développer des liens forts avec les communes de montagne environnantes pour animer la ville avec nous et montrer l'étendue des possibilités des sorties en montagne depuis Grenoble.
PLM : Grenoble est partenaire cette année de l'exposition « Montagnes de France » au Sénat, aux côtés des éditions Milan Presse et de l'ANEM. Pouvez-vous nous expliquer votre engagement ?
P.M. : Cette exposition porte un enjeu politique. Elle nous donne également une visibilité nationale en faisant parler de la ville positivement. En effet, ce n'est pas qu'une exposition. Il y aura le lancement de la Fête de la montagne dans les jardins du Luxembourg à Paris, le 27 juin, mais également deux journées de débats qui auront pour objectif de faire avancer des problématiques qui nous sont chères avec les partenaires publics et privés, et les défis de la montagne en 2015 (impact du bouleversement climatique, transition écologique, solidarité territoriale, changement des pratiques…)
PLM : Comment la Fête de la montagne s'inscrit-elle dans la politique montagne de la ville ?
P.M. : La Fête de la montagne s'inscrit dans la durée. L'intérêt pour Grenoble est d'offrir des événements forts axés sur la montagne : Fête de la montagne, Rencontres du cinéma de montagne, l'Ultra tour des quatre massifs (UT4M), des conférences et des débats, qui ne voient pas seulement la montagne comme un lieu de « consommation » ou d'exploits sportifs mais soulignent également l'importance de la défense d'un milieu naturel extraordinaire. A ce titre, nous proposons une Fête de la montagne avec des animations gratuites accessibles à pied depuis la ville et destinées à plaire à toutes les générations. Elle montre ainsi une dynamique de la société civile grenobloise qui se mobilise sur ces enjeux.

TROISIÈME ÉDITION DE LA FÊTE DE LA MONTAGNE LES 27 ET 28 JUIN

En 2014, plus de 10 000 participants ont participé à cet événement sur tout le territoire national. Aussi, pour la troisième année consécutive, le dernier week-end de juin 2015 sera l'occasion de célébrer la montagne. Orchestré par la Coordination Montagne, cet événement regroupe un ensemble de manifestations qui se dérouleront dans tous les massifs. Ils sont organisés par des acteurs locaux, élus, associations, offices de tourisme, stations, etc. Les activités proposées seront diverses et propres à chaque territoire : découverte de la nature, sport, découverte du patrimoine culturel et gastronomique. Enfin, dans chaque massif est désigné un événement ambassadeur, sur ce site en particulier, la communication sera renforcée, et les élus, partenaires, et personnalités seront invités à l'inauguration.
Plus d'info : www.fêtedelamontagne.org

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique rend compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire des députés et sénateurs, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et des réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne sur Internet grâce au lien mentionné.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

DR

Politique de santé transfrontalière autour du centre hospitalier de Briançon

Question orale sans débat de Joël Giraud, député des Hautes-Alpes.

«J'ai eu souvent l'occasion d'appeler l'attention du gouvernement sur les hôpitaux isolés et la politique de santé transfrontalière, en particulier sur le cas du centre hospitalier le plus haut d'Europe, celui de Briançon (Hautes-Alpes). La ministre chargée de la Santé, Marisol Touraine, a inversé la volonté affirmée dans l'hémicycle du Palais Bourbon par le gouvernement de François Fillon, en décembre 2011, de fermer cette structure hospitalière. C'est pourquoi nous fondons de grands espoirs sur les nouvelles mesures qui pourront être prises afin de rendre notre système plus équitable et plus juste. Dès la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014, le gouvernement a introduit comme un élément de péréquation la notion d'hôpital isolé. Les élus des territoires concernés, souvent situés en montagne, vous en remercient. Cela étant, la loi ne saurait atteindre ses objectifs si la notion d'hôpital isolé n'est pas réaffirmée et revisitée.

DR

"L'abandon d'un service public de santé de proximité ambitieux remettrait en cause tous les efforts entrepris depuis des années pour aménager notre territoire de manière intelligente et concertée."

Pour rester des territoires d'innovation et de vitalité touristique et économique, les territoires ruraux ne doivent pas être abandonnés. L'abandon d'un service public de santé de proximité ambitieux remettrait en cause tous les efforts entrepris depuis des années pour aménager notre territoire de manière intelligente et concertée. S'agissant des territoires les plus isolés, comme certaines vallées de montagnes enclavées, il conviendrait de conforter la nécessité de disposer d'un service de réanimation dans les zones les plus reculées, notamment dans les régions où les transferts vers les établissements les plus importants ne peuvent pas toujours être assurés en raison de l'aérologie et des conditions climatiques délicates et peu prévisibles. De plus, la question des politiques transfrontalières doit être reposée: celles-ci doivent devenir plus opérationnelles et être équitablement réparties le long de notre frontière. La frontière franco-italienne est particulièrement concernée. Les politiques européennes de proximité y sont les moins développées, alors qu'elles apparaissent souvent comme la solution la plus pertinente.

Madame la secrétaire d'Etat, je vous remercie donc de me préciser ce qu'un centre hospitalier comme celui de Briançon, qui présente toutes ces caractéristiques d'enclavement et de position stratégique à la frontière franco-italienne, peut espérer en matière d'accords transfrontaliers sachant, par ailleurs, qu'une maternité vient de fermer du côté italien. Quelles dotations est-il possible d'espérer en 2015 au titre de son isolement? Enfin, quelles avancées peut-on attendre sur le volet transfrontalier de la politique de santé?»

Réponse de Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

«Monsieur le député Joël Giraud, la disposition de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 relative au financement des activités isolées vise à adapter la tarification à l'acte aux établissements de santé géographiquement isolés. Ceux-ci ont, bien souvent, un niveau d'activité insuffisant pour équilibrer leur budget de fonctionnement, alors que leur maintien est indispensable pour répondre aux besoins de santé de la population.

PHOTOGRAPHES SÉNAT

"A la suite de votre mobilisation, Monsieur le député, une étude sur le développement des coopérations en matière hospitalière avec l'Italie a déjà été entreprise."

C'est à ce titre que le centre hospitalier de Briançon a bénéficié en 2014 d'un financement national de 609 000 euros, qui s'ajoute à l'aide de plus de 5 millions d'euros allouée par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA). Les établissements, tels que celui de Briançon, doivent garantir l'accès aux soins, y compris en urgence, dans de bonnes conditions de sécurité et de qualité. Ne pouvant toutefois, pour des raisons de moyens et de disponibilité de compétences médicales, assurer toutes les prises en charge hospitalières hautement spécialisées, ils doivent s'inscrire dans une organisation assurant une prise en charge graduée, et faire appel, lorsque cela est nécessaire, à des coopérations avec d'autres établissements de santé.

A la suite de votre mobilisation, Monsieur le député, une étude sur le développement des coopérations en matière hospitalière avec l'Italie a été entreprise. Nous avons sollicité nos homologues italiens afin de développer la coopération dans la perspective d'un accord sanitaire transfrontalier De tels accords-cadres ont déjà été mis en place avec la Belgique, l'Allemagne et, plus récemment, avec l'Espagne. Notre objectif est que les territoires au contact de l'Italie disposent d'accords semblables, qui bénéficient aux populations de part et d'autre de la frontière.

L'ensemble de ces démarches et de ces perspectives prennent toute leur place dans le cadre plus large de la mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier, signé entre l'ARS PACA et le centre hospitalier de Briançon, et de la mise sous administration provisoire de l'établissement. Enfin, la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes salue la mobilisation de tous les acteurs, qui a permis d'aboutir à ce plan de retour à l'équilibre, dont la mise en œuvre est indispensable pour assurer la pérennité du centre hospitalier de Briançon.»

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150141.asp#P440085

LES DATES

3 mars
Réunion de concertation avec Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports, au sujet des écoles de ski

4 mars
- Audition de l'ANEM par la mission sur la relocalisaton des filières agricoles et alimentaires
- Rencontre avec le président de l'ARCEP[1] Sébastien Soriano

(1) Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

22 mars
Premier tour des élections départementales

29 mars
Second tour des élections départementales

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

La commission permanente rend son avis sur le projet de décret motoneige

Lors de sa réunion du 17 février à l'Assemblée nationale, la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) a examiné le projet de décret organisant les modalités de convoyage à motoneige de la clientèle des restaurants d'altitude pour lequel son avis était sollicité.

Cette possibilité de dérogation à l'utilisation des motoneiges à des fins privées a été récemment introduite par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises. Elle concerne une cinquantaine d'établissements dans les Alpes et une dizaine dans les Pyrénées.
Le consensus dégagé au sein de la commission a permis d'approuver l'encadrement rigoureux de cette activité, en insistant sur la sécurité des clients lors de ce type de transports. Les membres de la commission se sont ensuite accordés sur la limitation du dispositif au bénéfice des seuls restaurants d'altitude accessibles par les pistes de ski (à l'exclusion de tout refuge) et de la fermeture de ces dernières à 23 heures

DR

maximum. L'importance de l'adoption d'arrêtés municipaux pour déterminer, au plus près de la réalité locale, horaire et itinéraire, a été particulièrement soulignée, même si la dérogation pourra s'appliquer directement.
La position ainsi arrêtée reprend l'essentiel des propositions qu'avaient soutenues aussi bien l'ANEM que l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et Domaines skiables de France. On peut toutefois regretter que le principe de prise en compte des impératifs de bonne gestion des pistes, qu'avait évoqué l'ANEM, n'ait pas été retenu.
Le projet de décret devrait maintenant être soumis à l'examen du Conseil d'Etat pour une probable signature d'ici la fin du mois de juin.

L'ÉLUE DU MOIS

ÉLIANE GIRAUD : PRÉSIDENTE DE PARC ENTRE RÉGION ET SÉNAT

DR

Diplômée en sciences économiques, Eliane Giraud s'est d'abord investie dans la fonction publique territoriale où elle a été tour à tour responsable de la communication pour la commune iséroise de Saint-Egrève, puis chef de cabinet et directrice des services de la commune voisine de Saint-Martin-le-Vinoux. Ses fonctions l'ont amenée à confirmer un intérêt croissant pour les ressources humaines et le développement social urbain. Elue conseillère régionale de Rhône-Alpes depuis 1998, ce n'est qu'en 2010 qu'elle est chargée de l'administration générale et du personnel après avoir été durant les six années précédentes déléguée à l'agriculture, au développement rural et aux parcs naturels régionaux. Elue en 2001 présidente du parc naturel régional de Chartreuse, elle y développe une politique innovante, encourageant la filière bois locale, et a ainsi contribué à faire décerner à la forêt de Chartreuse le titre de « forêt d'exception ». Aujourd'hui vice-présidente de la Région, déléguée aux transports, déplacements, infrastructures, et à l'administration générale depuis 2012, elle s'est adressée récemment à la direction régionale de la SNCF pour se plaindre énergiquement d'une dégradation inquiétante du service et du réseau des TER. Elle a demandé « de réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'information renforcé durant les périodes difficiles ».
Eliane Giraud est depuis mai 2014 sénatrice de l'Isère en remplacement d'André Vallini, devenu secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, et dont elle était la suppléante.

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

Lancement des réunions en Haute-Savoie

Le 12 février, le président et la secrétaire générale de l'ANEM ont lancé les réunions départementales des élus de la montagne à Bonneville, en Haute-Savoie. Près de quatre-vingt-dix élus, de tous les niveaux de collectivités, et l'ensemble des parlementaires du département, ont répondu présent à l'invitation de l'Association et de Martial Saddier, député-maire de Bonneville et ancien président de l'ANEM. Cette rencontre conviviale et interactive a permis d'échanger avec les élus de montagne sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et sur l'acte II de la loi Montagne.
La réunion a été l'occasion de rappeler les difficultés rencontrées depuis une quinzaine d'années par les communes de montagne du fait des baisses de dotations et de la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mais aussi de l'inflation normative.
Laurent Wauquiez et Marie-Noëlle Battistel ont appelé l'ensemble des élus présents à se mobiliser pour écrire une nouvelle loi Montagne en faisant des propositions à l'adresse : nouvelleloimontagne@anem.org.
Cette réunion avait été précédée de la visite de la station d'épuration de Bellecombe, implantée sur la commune de Scientrier, en Haute-Savoie. Cet établissement est le seul site en France à traiter les effluents hospitaliers séparément des effluents ménagers.

ANEM

Jean-François Ciclet, président du Syndicat des Rocailles-Bellecombe, entouré par Laurent Wauquiez, Marie-Noëlle Battistel et Martial Saddier.

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique. EDF gère plus de 600 barrages au cœur de multiples activités : agriculture, tourisme, développement local... Chaque jour, nous produisons une énergie sûre et compétitive en privilégiant la gestion partagée de l'eau et le développement des territoires. En lien avec l'ensemble des acteurs locaux, nous innovons au service de l'environnement et de nos clients.

edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Dominique Guillaudin.